

DÉCISION DU MAIRE N° 2022/09/109

Objet : 109 - Marché n° VN22060 - Contrat de service ALIZE

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,
Vu l'arrêté préfectoral du 31/12/2015 de création de Vire Normandie se substituant à la Communauté de Communes de Vire dans tous les actes,
Vu le code de la commande publique,
Vu la proposition présentée par l'entreprise NEOLEDGE,

Décide

- De donner son accord pour la signature du marché n° VN22060 - Contrat de service ALIZE avec l'entreprise NEOLEDGE, domiciliée 49 boulevard de Strasbourg, 59000 LILLE.

Le contrat a pour objet la réalisation de prestations d'expertise et d'accompagnement pour l'utilisation du logiciel ELISE.

Le montant du marché s'élève à 9 800 € HT soit 11 760 € TTC. Il est conclu pour une période de 1 an à compter du 1er novembre 2022.

Fait à Vire Normandie, le 21 septembre 2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220927-109-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022

Affichage : 27/09/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Marc ANDREU SABATER

